Mode d'emploi de votre "espace sécurisé"

COMMENT CONSULTER L'ETAT D'AVANCEMENT DE VOTRE DOSSIER?

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type d'examen professionnel ou concours, votre identité, votre adresse ...) et toutes les étapes de la session en cours.

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut, dans le bandeau bleu de votre espace sécurisé, vous permettra de connaître l'état d'avancement de votre dossier.

LES DIFFERENTES ETAPES:

1 - Préinscription terminée – dossier à transmettre

Votre pré-inscription a été enregistrée le (date et heure).

Cette pré-inscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive.

Le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir est EN ATTENTE DE VOTRE DOSSIER. Un tutoriel expliquant, pas-à-pas, la procédure à suivre pour le dépôt du dossier d'inscription est téléchargeable dans la rubrique "Actualités à ne pas manquer". ATTENTION : votre dossier doit impérativement nous être transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, faute de quoi votre inscription ne sera pas enregistrée.

2 - Dossier en cours de transfert

Vous avez déposé votre dossier dans les délais impartis.

Si vous n'avez déposé, qu'une partie des pièces obligatoires demandées, pensez à compléter votre dossier au plus vite. Le Centre de Gestion vous informera de la suite donnée à votre inscription dans les meilleurs délais. En attendant, MERCI DE PATIENTER.

3 - Dossier en cours d'instruction

Le Centre de Gestion a réceptionné votre dossier dans les délais impartis.

Si vous n'avez déposé, qu'une partie des pièces obligatoires demandées, pensez à compléter votre dossier au plus vite. Dès que votre dossier aura été contrôlé, vous trouverez, dans une nouvelle rubrique "Documents à télécharger", un courrier de nos services.

Il faut compter en moyenne 2 à 3 mois après la clôture des inscriptions pour que les dossiers soient contrôlés. En attendant ce courrier, MERCI DE PATIENTER.

4 - Dossier complet

Votre dossier a été instruit par le service concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Vous trouverez votre confirmation d'inscription dans la rubrique "Documents à télécharger".

5 - Dossier incomplet

Votre dossier a été instruit par le service concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Vous trouverez un courrier de demande de complément dans la rubrique "Documents à télécharger". Merci de transmettre, au plus vite, les pièces demandées.

6 - Dossier rejeté

Au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à cette session. Vous recevrez un courrier recommandé de non-admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.

7 – Admis à concourir (convocation)

Vous êtes admis(e) à concourir. Vous recevrez un mail vous informant du dépôt de la convocation, environ 2 à 3 semaines avant le jour des épreuves, dans votre espace sécurisé. Ce document est obligatoire pour l'entrée dans la salle d'examen. Le lendemain des épreuves, vous pourrez imprimer votre attestation de présence déposée sur votre espace sécurisé.

8 – Résultats

Admissibilité (écrit)

Les résultats sont affichés à l'issue de la réunion du jury.

Si vous êtes NON ADMISSIBLE:

Les candidats non admissibles peuvent voir leur note, immédiatement après la mise en ligne des résultats. Le courrier notifiant ces résultats est déposé sur votre espace sécurisé quelques jours après.

Si vous êtes ADMISSIBLE :

Les candidats admissibles ne peuvent avoir accès, avant l'épreuve orale, ni à leur note, ni à leur classement. Quelques jours après les résultats, vous aurez accès au lieu, date et horaire de l'épreuve d'admission sur votre espace sécurisé. Votre convocation y sera déposée. Un mail vous informera de ce dépôt.

Admission (oral et/ou pratique)

Les résultats sont affichés à l'issue de la réunion du jury.

Tous les candidats peuvent voir leur note, immédiatement après la mise en ligne des résultats.

Si vous êtes NON ADMIS:

Le courrier notifiant ces résultats est déposé sur votre espace sécurisé quelques jours après.

Si vous êtes ADMIS:

Quelques jours après les résultats, vous aurez accès, sur votre espace sécurisé, à :

- un courrier confirmant votre réussite
- un relevé de notes
- une attestation d'inscription sur liste d'aptitude (ou d'admission si examen professionnel)
- un coupon à renvoyer lorsque vous serez nommé sur ce nouveau grade